

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2025

**RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA
CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)**

Adopté

N° CS84

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5 BIS

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *quater* L'offre de formation publique dans le domaine de la cyber sécurité et la cyber défense ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer à la stratégie de l'ANSSI le soutien technique et logistique à la création d'une filière de formation publique et nationale sur les métiers de la cyber sécurité et de la cyber défense. En effet, il manque au moins 10 000 ingénieurs formés par an en France. Faute d'ingénieurs, seul un projet sur 6 en matière de cybersécurité est effectivement réalisé. La place des femmes dans ce type de filière est largement moindre : d'après une enquête réalisée en 2022 par l'observatoire des métiers de la cybersécurité de l'ANSSI, les formations en cyber sécurité ne comprenaient que 14% d'étudiantes. Ainsi, il est essentiel pour l'État d'investir réellement dans une filière publique qui forme la population sur les métiers de cyber sécurité, qui soit accessible au plus grand nombre et diversifiée. Avec l'intensif développement de l'intelligence artificielle, la multiplication du nombre de centre de données, et la multiplication des attaques cyber et hybrides sur l'ensemble des services publics, il

semble essentiel d'investir réellement dans la formation d'une large partie de la population. L'ANSSI pourrait ainsi apporter un soutien logistique et humain, dans la constitution de programmes actualisés. Cette formation doit être administrée par des acteurs publics, au vu de l'enjeu de souveraineté qu'elle représente.